|  |
| --- |
| **Termes de références**  **Mission de programme de formation et de coaching au profit de journalistes pour accompagner la production de contenu promouvant la liberté d’expression et d’information en Algérie, au Maroc et en Tunisie** |

**Appel à candidature**

**Référence #AC\_002/2022**

1. **Introduction sur l’organisation**

ARTICLE 19 est une organisation internationale non-gouvernementale qui œuvre pour la défense de la liberté d’expression et l’accès à l’information depuis 1987, et présente en Tunisie depuis 2012. Son nom est dérivé de l’article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme *« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit »* Constituant un fondement de toute démocratie, la liberté d’expression est une condition primordiale au progrès social et à l’épanouissement individuel, d’où la mission d’ARTICLE 19 qui œuvre pour la promotion et la protection de la liberté d’opinion et d’expression dans le monde.

Le bureau MENA d’ARTICLE 19 à Tunis a été créé en mars 2012 en tant que bureau de projets puis transformé en un bureau national en 2015 et en un bureau régional qui couvre la région MENA en juin 2018. Le bureau MENA à Tunis dirige une stratégie pour promouvoir et défendre la liberté d’expression et d’information dans la région MENA en ligne avec la stratégie globale de l’organisation en s’appuyant sur une équipe basée à Tunis, à Londres et dans quelques pays prioritaires dans la région comme le Maroc. Le bureau régional d’A19 adopte une approche multidisciplinaire et multi-acteurs en intervenant sur les niveaux politiques, juridiques et pratiques. Grace à son expertise disponible au sein du bureau international que régional MENA et à travers un réseau d’experts dans la région, le bureau MENA d’A19 fournit des conseils et aides juridiques et techniques à ses partenaires parties prenantes de la liberté d’expression, produit des recherches, analyses légales et guides de formation et mène des actions de plaidoyer avec ses partenaires de la société civile. Le tout pour protéger et promouvoir la liberté d’expression, d’association, le droit d’accès à l’information, renforcer le pluralisme et l'indépendance des médias, la transparence et la bonne gouvernance des institutions démocratiques, ainsi que soutenir le droit à l'égalité, à la participation et la pleine jouissance de tous les autres droits fondamentaux.

1. **Le contexte de la mission**

Dans le cadre de son projet qui s’intitule « Protection de la liberté des médias à l'ère numérique en Algérie, au Maroc et en Tunisie », financé par le Fond des Nations Unies pour la Démocratie ARTICLE19 MENA (A19) vise à promouvoir la liberté d’expression et d’information auprès de la société civile, des acteurs médiatiques et journalistes, dans 3 pays du Maghreb à savoir la Tunisie, l’Algérie et le Maroc.

Ce projet envisage un programme de renforcement de capacités, au profit de 45 journalistes des trois pays cibles (15 journalistes pour chaque pays), afin d’améliorer la qualité de leurs productions et implication dans la promotion de la liberté d’expression et d’information. Il vient à la suite de la réalisation d’une étude de diagnostic sur l’état des lieux de la liberté d’expression et d’information dans les pays cibles, dans le cadre dudit projet, et qui émet des recommandations pour la promotion de la liberté d’expression et d’information, parmi lesquelles des recommandations qui seront promu à travers le programme de renforcement de capacités destinés aux journalistes. Ce programme contient des sessions de formations générales sur la liberté d’expression et d’information, y compris à l’ère de la digitalisation, ainsi que des sessions spécifiques liées portant sur l’Éducation aux Médias et à l’information, le désordre de l’information, et enfin une session sur la promotion d’égalité et de non-discrimination.

Le présent programme de renforcement de capacités sera réalisé sur deux phases :

1. Phase de formation

Après avoir reçu des formations générales sur le cadre normatif relatif à la liberté d’expression et d’information, relatif à chacun des trois pays, les journalistes des trois pays recevront ensemble des formations spécifiques, qui se tiendront en ligne, sur les thématiques suivantes :

* L’éducation aux médias et à l’information comme moyen de défense de la liberté d’expression et d’information, prévue pour 28 et 29 Octobre 2022
* Le désordre de l’information à l’ère de la digitalisation. Durant cette formation, les journalistes auront une meilleure compréhension de leur rôle sur comment contourner le désordre de l’information à l’ère de la digitalisation. Cette formation est prévue pour 4 et 5 Novembre 2022
* La promotion de l’égalité et la non-discrimination : Cette formation va outiller les journalistes avec des moyens pour une meilleure production journalistique qui soit sensible à ce principe. Cette formation est prévue pour les 11 et 12 Novembre 2022.

1. Phase de production et de coaching

A l’issus de ces sessions de formations, un programme d’encadrement et de coaching sera mené au profit des journalistes dans les trois pays. Il s’agit d’accompagner les journalistes bénéficiaires à mettre en œuvre les connaissances acquises durant les sessions de formation, afin de concevoir des productions médiatiques promouvant la liberté d’expression et d’information, à l’ère de la digitalisation dans leurs pays respectifs et/ou à l’échelle régional.

Le coaching portera sur les aspects relatifs aux techniques journalistiques, les règles éthiques et les thématiques traitées dans le cadre des sessions de formations spécifiques.

Dans ce cadre, A19 sollicite l’expertise de trois consultant/e/s formateurs/trices- coaches, afin de mener d’une part, selon leurs domaines d’expertises, une session de formation sur soit l’EMI ou le désordre de l’information ou la promotion d’égalité et de non-discrimination, et assurer, d’autre part, une mission d’encadrement et de coaching pour un groupe de journalistes qui seront invités à produire des contenus journalistiques sur l’une des thématiques de la formation susmentionnées. La mission d’encadrement et de coaching aboutira à la mise en œuvre de productions médiatiques dont les meilleurs bénéficieront de subsides. Les consultant/e/s formateurs/trices- coaches seront aussi appelés à participer à la sélection des meilleures productions qui bénéficieront de subsides qui leurs seront octroyés dans le cadre de ce projet.

1. **Tâches assignées au/à la consultant/e**

Durant sa mission le(a) Consultant(e) est appelé(e) à effectuer les tâches suivantes :

1. Concevoir, en consultation avec l’équipe d’A19, le programme et le matériel de formation (présentations, exercices, cas pratiques…) sur l’une des thématiques du programme de formation : l’EMI, le désordre de l’information ou le principe d’égalité et de non-discrimination
2. Préparer un pré et post test pour l’évaluation des connaissances des participants de la formation avant et après la formation.
3. Assurer une session de formation en ligne sur deux jours au profit des journalistes Maghrébins, sur l’une des thématiques susmentionnées.
4. Concevoir, en consultation avec l’équipe d’A19, et sur la base des rapports des sessions de formation générales et spécifiques, un programme de coaching incluant une méthodologie et un planning, au profit des journalistes dans la phase de la production journalistique relative à la thématique choisie.
5. Mener le programme de coaching auprès des journalistes concernés-es, afin de les accompagner pour la mise en œuvre de productions médiatiques et journalistiques.
6. Participer à côté de l’équipe d’A19, à la sélection des meilleures productions, pour bénéficier des subsides.
7. Elaborer un rapport de mission, pour la formation et le coaching, incluant leurs évaluations et des recommandations pour des étapes à suivre.
8. **Durée de la mission**

La mission s’étale sur une période de 4 mois, soit du 10er Octobre 2022 au 10er mars 2023.

Le/La Consultant(e) disposera de 15 jours de travail :

1. (2.) Deux jours pour la préparation du programme, du matériel de formation et du pré-post tests.
2. (2) Deux jours pour animer la formation en ligne
3. (2) Deux jours pour la conception du planning et du programme de coaching en concertation avec l’équipe d’A19.
4. (8) Huit jours pour mener le programme de coaching au profit des journalistes Maghrébins et pour participer à la sélection des meilleures productions.
5. (1) Un jour pour élaborer un rapport de mission, pour la formation et le coaching, incluant leurs évaluations et des recommandations pour des étapes à suivre.
6. **Livrables finaux et délais à respecter**

Le/La consultant(e) est tenu(e) de livrer :

* Un programme de formation et le matériel de formation (une semaine avant la date de la formation)
* Un programme de coaching incluant une méthodologie et un planning, au profit des journalistes Maghrébins (au plus tard une semaine après la mise en œuvre de la formation)
* Un rapport de mission de la formation et le coaching, incluant leurs évaluations du et des recommandations pour des étapes à suivre. (Au plus tard deux semaines après la clôture du programme de formation)

1. **Qualifications et expériences professionnelles du/de la consultant/e**

Le /la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

1. Être titulaire au minimum d’un master universitaire en Journalisme, en sciences politiques, ou autre discipline pertinente
2. Avoir de bonnes connaissances substantielles et expertise sur l’un des thèmes des trois formations spécifiques à savoir en Education des Médias, le désordre de l’information, ou le principe d’égalité et de non-discrimination
3. Avoir une expérience confirmée dans la formation, l’encadrement et le coaching des journalistes sur les aspects relatifs au techniques journalistiques et règles éthiques
4. Avoir au minimum 10 ans d’expériences dans la production journalistique en Tunisie, en Algérie et/ou au Maroc
5. Avoir une connaissance des bonnes pratiques et standards internationaux régissant la liberté d’expression, d’information, des médias et de la presse
6. Excellentes capacités d’analyse, de synthèse et de rédaction en arabe et en Français
7. Engagement aux valeurs des droits humains et aux valeurs démocratiques
8. Capacité à respecter les délais impartis
9. **Procédure de réponse au présent appel à candidature**

Le dossier de candidature devrait contenir les documents suivants :

* CV du consultant avec les références, les publications et les travaux liés à l’objet de cet appel à candidature ;
* Offre financière détaillée en indiquant le tarif quotidien en brut ;
* Proposition de la démarche et méthodologie à entreprendre pour le programme de formation et de coaching.

1. **Modalités d’envoi des candidatures**

Les candidats doivent faire parvenir leurs offres à l’adresse électronique suivante [mounamsaddak@article19.org](mailto:mounamsaddak@article19.org), en copie [imen@article19.org](mailto:imen@article19.org) avec comme indication dans l’objet du courriel « **Mission de programme de formation et coaching au profit de journalistes Maghrébins + thématique (EMI, le désordre de l’information, ou égalité de non-discrimination) »**.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **07 octobre 2022.**

**Nous accuserons réception des candidatures mais aucune autre communication ne sera effectuée sauf avec les candidats sélectionnés.**

1. **Évaluation des candidatures**

L’évaluation des candidatures se fera comme suit :

• 70% pour la pertinence du CV du candidat, son expérience professionnelle et la proposition de la démarche et la méthodologie.

• 30% pour l’offre financière.